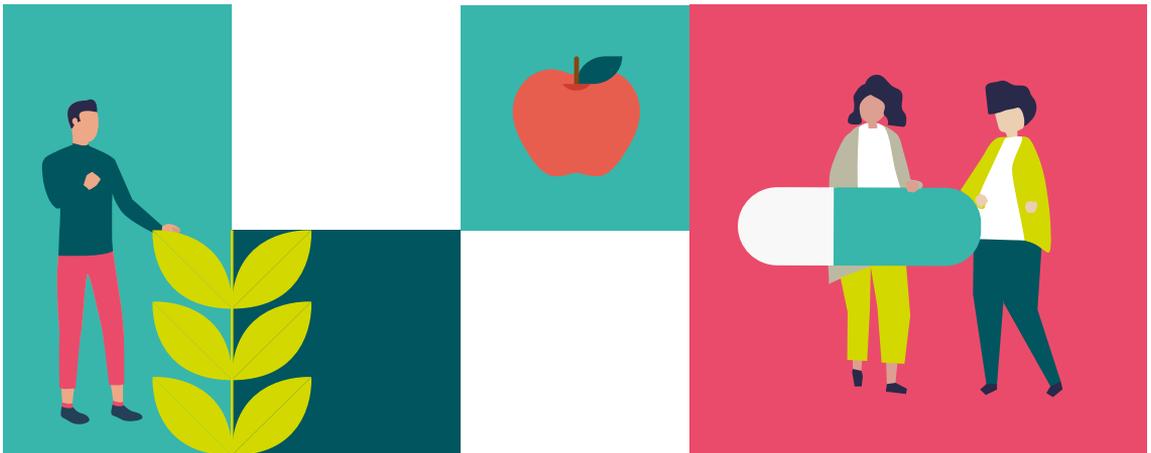




L'ESSENTIEL

des compléments alimentaires
et produits de santé naturelle



synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

Synadiet, le Syndicat National des Compléments Alimentaires

SYNADIET est le Syndicat national des compléments alimentaires en France. Créé en 1950, il rassemble 270 acteurs du marché des compléments alimentaires et des produits de santé naturelle (fabricants, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, façonniers, consultants et prestataires). Synadiet vise à fédérer et accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur métier, qui est de contribuer à préserver et améliorer la santé des consommateurs, grâce à l'utilisation de compléments alimentaires et autres produits de santé naturelle, et les engager dans une démarche responsable et transparente.

Nos missions



02

1 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU SECTEUR ET PROMOUVOIR LEUR DÉVELOPPEMENT

Synadiet agit pour favoriser le développement responsable de sa filière. Il accompagne ses adhérents dans la bonne application de la réglementation et des exigences de qualité. Fort de l'expertise combinée de ses membres et de son équipe, Synadiet réalise des veilles, des actions de formations, et dispense des conseils réglementaires et scientifiques. Il développe également des recommandations et des outils pratiques.

2 FAIRE AVANCER LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Porte-parole du secteur, Synadiet promeut une évolution de la réglementation européenne afin que celle-ci encourage l'innovation, encadre la qualité et soit source de stabilité et d'équité au service des consommateurs et des entreprises.

INSTITUTIONS CLÉS





3 VALORISER L'INTÉRÊT, L'EFFICACITÉ ET LA SÉCURITÉ DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Afin d'asseoir la réputation du secteur, Synadiet met en lumière la qualité, l'efficacité et l'utilité des compléments alimentaires. Cette démarche pédagogique de valorisation des éléments de preuve existants permet d'accroître la confiance des experts et des prescripteurs.

4 RENFORCER LES ALLIANCES EN FRANCE ET EN EUROPE

Synadiet développe des alliances stratégiques avec les parties prenantes de son écosystème afin de créer un environnement favorable au développement de la santé naturelle.

5 COMMUNIQUER VERS LE GRAND PUBLIC

Synadiet communique directement au grand public afin de lui faire connaître les compléments alimentaires et produits de santé naturelle et de décrypter pour lui leur composition, leur encadrement et leur intérêt. À travers cette démarche pédagogique, Synadiet vise à offrir au consommateur une source d'informations fiables et compréhensibles sur les compléments alimentaires et la santé naturelle.

95%
DE PME

270
ADHÉRENTS

Notre modèle organisationnel

Un directeur général
Une équipe permanente

Un président
élu chaque année par le conseil
d'administration

Un bureau
composé de 6 administrateurs élus
chaque année par le conseil

Un conseil d'administration
élu par l'assemblée générale,
renouvelé par 1/3 tous les ans
et composé de 15 administrateurs

Une assemblée générale
composée de l'ensemble des entreprises
adhérentes avec une voix par entreprise

Synadiet est également membre
fondateur de la fédération européenne
du secteur, l'EHPM*

FOCUS

10 groupes de projets

Les groupes de projets de Synadiet, composés de membres adhérents volontaires, contribuent à faire progresser notre profession. Ils sont au nombre de dix, répartis en deux missions : la mission Réglementaire et la mission Valorisation. Parmi eux, on trouve notamment des groupes sur les enjeux économiques, la réglementation, la qualité, les allégations, le bio...

*The European Federation of Associations of Health Products Manufacturers.

Les Compléments alimentaires et produits de santé naturelle

Quelle définition officielle?

Les compléments alimentaires sont des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses.

Directive 2002/46/CE

Quelle forme ?

Présentés sous forme de dose, les compléments alimentaires existent sous plusieurs galéniques : gélules, comprimés, sirops, ampoules, capsules, sachets...



Quelle composition ?

Les compléments alimentaires peuvent être composés de :

Plantes ou préparations de plantes : valériane, aubépine, harpagophytum, etc.

Vitamines & minéraux : vitamine D, magnésium, calcium, chrome, etc.

Substances à but nutritionnel ou physiologique : caféine, glucosamine, oméga-3, acides aminés, etc.

Ingrédients d'origine animale : gelée royale, propolis, huiles de poisson, etc.

Ferments et levures : probiotiques, levure de bière, etc.

Fruits et légumes : myrtille, artichaut, radis noir, etc.



Quelle utilité ?

La santé naturelle est une approche holistique de la santé qui s'appuie sur un ensemble de pratiques et de produits issus de la tradition et de la recherche scientifique. Elle vise à restaurer l'équilibre physiologique de l'organisme, à le maintenir en bonne santé et à prévenir l'apparition de maladies. Le complément alimentaire fait partie des produits de santé naturelle qui constituent de puissants leviers de prévention pour contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus. Il agit dans trois axes.



Prévenir et maintenir en bonne santé

En agissant sur la diminution de facteurs de risques de maladies (baisse du cholestérol, renforcement de la densité minérale osseuse...) et en maintenant l'équilibre physiologique, de nombreux actifs présents dans les compléments alimentaires permettent de maintenir les consommateurs en bonne santé.



Éliminer ou atténuer les inconforts du quotidien

En dehors de toute situation pathologique, de nombreux inconforts peuvent apparaître chez des personnes en bonne santé (difficulté à s'endormir, inconforts articulaires, digestion difficile, stress...). Dans toutes ces situations, le complément alimentaire apporte une réponse mesurée et efficace contre ces désagréments.



Combler les déficiences alimentaires

Sources de nutriments, certains compléments alimentaires pallient les déficiences alimentaires. Sans se substituer à un régime équilibré, ils répondent aux besoins spécifiques de certaines populations (femmes enceintes, personnes âgées, végétariens...)



Quelles indications ?

Il existe un grand nombre d'indications pour la consommation des compléments alimentaires. Les indications les plus courantes, dans l'ordre décroissant du nombre de ventes, sont les suivantes :

- **Vitalité & défenses immunitaires***
- **Sommeil & stress***
- **Digestion & transit***
- Minceur
- Santé articulaire
- Voies respiratoires
- Beauté
- Vision
- Génito-urinaires
- Circulation sanguine
- Santé de la femme
- Solaire
- Mémoire et concentration
- Équilibre du corps
- Sport

* Ces trois premières indications concentrent la majorité des ventes.

Quelle place dans le système de santé ?

Le complément alimentaire est l'un des outils permettant aux citoyens et aux professionnels de santé de mettre en place une démarche de maintien d'une bonne santé.

Il permet de rationaliser la consommation de médicaments et répond à la prise de conscience que **des réponses mesurées et adaptées peuvent être apportées à des personnes en situation d'inconfort.**

Dans un certain nombre de situations non pathologiques, le complément alimentaire peut ainsi être recommandé par les autorités en première intention avant l'emploi de médicaments de confort. C'est notamment le cas pour les troubles du sommeil. En effet, utilisés en parallèle d'une amélioration de l'hygiène de vie, les compléments alimentaires peuvent favoriser l'endormissement ou améliorer la qualité du sommeil et permettent d'éviter ou de limiter le recours à des somnifères.

Par ailleurs, les compléments alimentaires **responsabilisent et impliquent les citoyens dans la préservation de leur santé** au quotidien. Ils participent alors au transfert d'une vision curative vers une vision préventive de la santé.

“ Le complément alimentaire est l'un des outils permettant aux citoyens et aux professionnels de santé de mettre en place une démarche de maintien d'une bonne santé.



Ils permettent notamment **d'améliorer le bien-être et de réduire certains facteurs de risque de maladies** dont les coûts sociaux induits sont considérables. Par exemple, la supplémentation en lutéine et zéaxanthine des Français à risque de développer une dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) permettrait d'éviter entre 45 000 et 60 000 cas par an et d'économiser entre 700 et 1 000 millions d'euros de coûts de santé annuels en France*.

*Rapport d'étude, Frédéric BIZARD pour Synadiet, « Analyse stratégique et impact économique des compléments alimentaires dans le vieillissement », 2019

Un outil au service du maintien en bonne santé



Prévention santé



Responsabilisation des citoyens dans l'entretien de leur santé

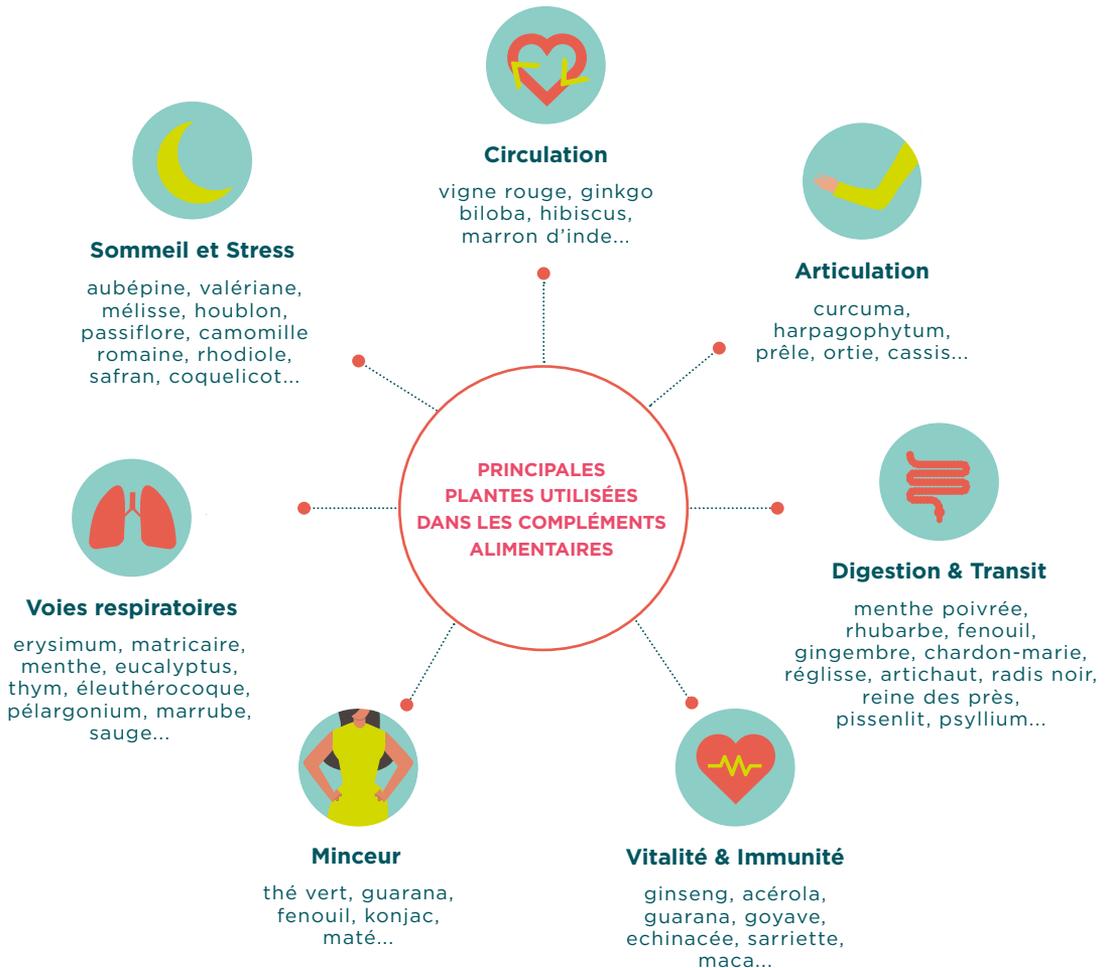


Rationalisation de la consommation de médicaments

L'utilisation des plantes pour la santé, une tradition ancestrale

64% des compléments alimentaires comprennent au moins une plante. Il ne s'agit pas d'une pratique nouvelle mais plutôt d'un retour aux origines de la médecine. La culture et l'utilisation des plantes « santé » en France sont en effet issues d'une longue tradition française.

Depuis toujours, l'Homme a récolté des végétaux en vue de bénéficier de leurs effets physiologiques. À travers leur culture, il a appris à utiliser chaque plante pour ses propriétés. Le complément alimentaire est héritier de cette tradition.



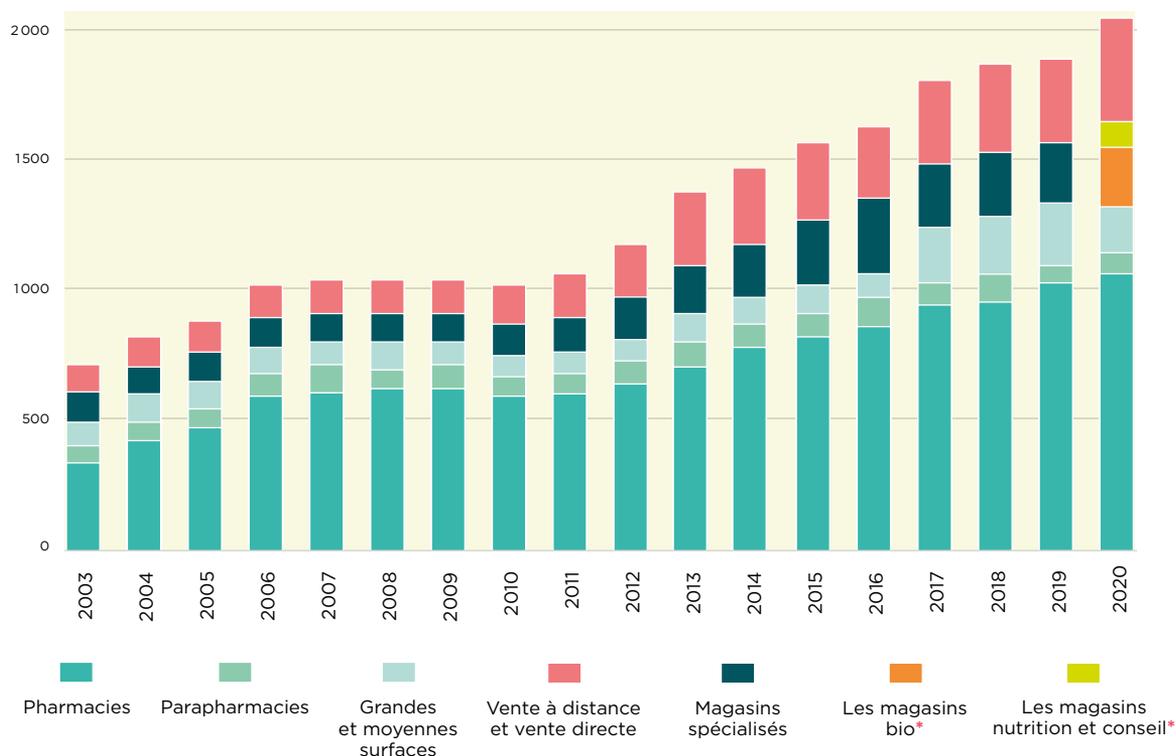
Le marché des compléments alimentaires

PLUS DE
2 Md€
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES
ANNUEL

Le marché des compléments alimentaires et des produits de santé naturelle est en croissance constante depuis une dizaine d'années. Principalement vendus en pharmacie, les compléments alimentaires ont trouvé leur place dans les habitudes de consommation des Français.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ FRANÇAIS DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Sorti caisse consommateur TTC, M€



*En 2020, Synadiet scinde les circuits spécialisés en deux : les magasins bio et les magasins nutrition et conseil

La consommation de compléments alimentaires et produits de santé naturelle en quelques chiffres*



58%

des Français ont consommé des compléments alimentaires au cours des 24 derniers mois

81%

des Français ont une bonne image des compléments alimentaires

Le caractère naturel du produit est le

1^{er}

critère de choix des compléments alimentaires

Les principales indications de consommation sont :

- la vitalité/immunité
- le sommeil et le stress
- la digestion



09

50%

des consommateurs en prennent suite au conseil ou à la prescription d'un professionnel de santé



50%

des produits sont vendus en pharmacie

*Observatoires Synadiet 2020 et 2021, études consommateurs réalisées sur plus de 1 000 Français



Retrouvez les chiffres clés sur : <http://www.synadiet.org>

La filière française des compléments alimentaires et produits de santé naturelle

Le secteur des compléments alimentaires bénéficie d'un fort tissu industriel.

Avec 95% de PME, on estime à 350 le nombre d'entreprises présentes en France dans l'univers du complément alimentaire. Ces entreprises ont permis de créer 16 000 emplois sur le sol français. Fournisseurs d'ingrédients, façonniers, fabricants, laboratoires d'analyses, laboratoires de recherche, distributeurs, consultants... L'écosystème français des compléments alimentaires est riche d'un savoir-faire reconnu à travers le monde.

La production française des plantes médicinales

La culture et l'utilisation des plantes médicinales en France sont issues d'une longue tradition locale. Il s'agit de l'une des rares filières agricoles qui se développe avec des évolutions de marchés, des nouveaux usages et des perspectives.

La catégorie des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) couvre près de 60 000 hectares. Cette surface ne cesse d'augmenter depuis les années 2000, avec une croissance supérieure à 18 % au cours des 5 dernières années*.

120 espèces de PPAM sont cultivées en France. En comptant la cueillette, la France produit 300 espèces de plantes médicinales et aromatiques. Cette production est répartie sur tout le territoire. Chaque région, selon son climat, est le berceau de nombreuses espèces.

Le nombre d'exploitants agricoles en PPAM est de 5 700 environ. L'impact social est particulièrement important dans des zones montagneuses où d'autres cultures ne seraient pas aussi rentables.



La croissance de la production de plantes médicinales s'explique par la forte demande des entreprises nationales et l'importante valorisation des plantes. En effet, malgré la progression des surfaces, la demande des entreprises reste supérieure à l'offre. 80 % des PPAM utilisées par l'industrie française sont importées.



5 700

EXPLOITANTS AGRICOLES

*FranceAgriMer, « Marché des plantes à parfum aromatiques et médicinales », Panorama 2019

Le profil des entreprises du secteur du champ au produit fini

En fonction des entreprises et des ingrédients utilisés, les chaînes de production peuvent être longues ou très courtes.



Le producteur

De nombreux ingrédients composent les compléments alimentaires. Lorsqu'ils sont naturels, le producteur d'ingrédients sera alors un agriculteur, un apiculteur, un pêcheur, un aquaculteur.

Le fabricant d'ingrédients

Un grand nombre d'ingrédients utilisés dans les compléments alimentaires subissent une première transformation avant d'être incorporés dans la composition d'un produit fini. C'est notamment le cas des plantes transformées en extrait ou huile essentielle. Par ailleurs, de nombreux ingrédients utilisés peuvent être d'origine synthétique tels que les vitamines et minéraux. Le fabricant d'ingrédients est spécialisé dans cette première transformation ou cette fabrication.

Le fabricant de compléments alimentaires et de produits de santé naturelle

Il fabrique des produits finis (ampoules, gélules...) à partir des matières premières. Il en existe deux types, les façonniers qui fabriquent des produits pour plusieurs entreprises et les fabricants metteurs sur le marché qui fabriquent des produits pour leur propre marque.



Le metteur sur le marché

Il est le responsable de la mise sur le marché des produits. Il est le garant de leur qualité et de leur sécurité. Le metteur sur le marché gère ainsi la commercialisation des produits, le marketing, et les relations avec les distributeurs. Le metteur sur le marché est toujours le responsable des produits qu'il commercialise. Il peut être fabricant ou sous-traiter la production.

Le distributeur

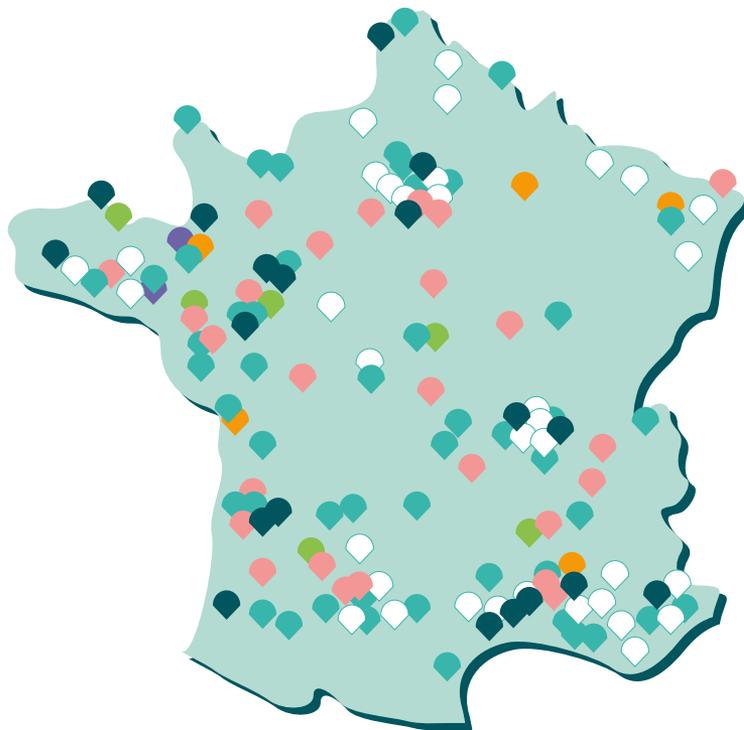
Pharmacies, grandes surfaces, sites internet, parapharmacies, magasins bio ou spécialisés, vente directe, les circuits de distribution du complément alimentaire sont multiples.



Le consommateur



L'écosystème français des compléments alimentaires et produits de santé naturelle



- Fabricants
- Distributeurs
- Ingrédientsistes
- Façonniers
- Formulation R&D
- Consultants
- Laboratoires d'analyses



350

ENTREPRISES



16 000

EMPLOIS



25 000

POINTS DE VENTE

La fabrication des compléments alimentaires et produits de santé naturelle

La fabrication permet d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité du produit fini.

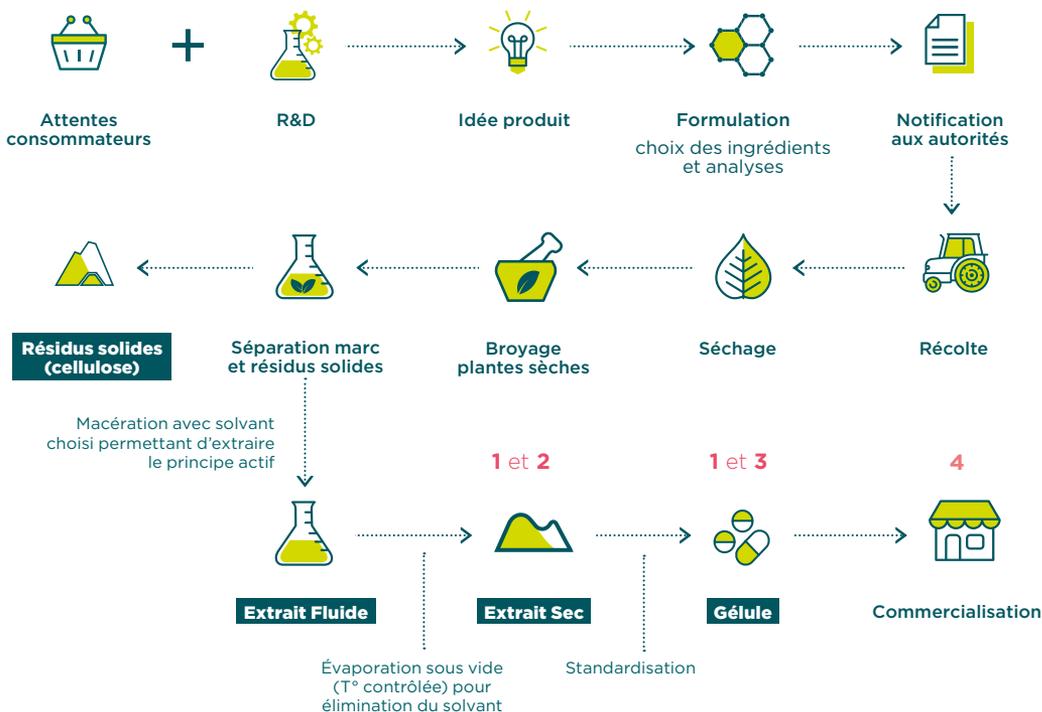
À l'étape de la formulation, les entreprises recherchent les meilleurs actifs pour apporter au consommateur un produit de santé le plus efficace et pertinent possible. L'excellence française en ce domaine est reconnue à travers le monde.

Par ailleurs, les nombreux contrôles qualité entrepris par les industriels tout au long de la chaîne de production permettent d'assurer la sécurité du consommateur et la qualité des produits. Les industriels contrôlent notamment la présence de contaminants. Ils dosent la quantité d'actifs présents dans leurs plantes ainsi que les substances à surveiller. Ils étudient également leur conservation et l'évolution des actifs dans le temps.



L'excellence française dans le domaine des compléments alimentaires est reconnue à travers le monde.

Exemple de processus de fabrication



CONTRÔLE DE ROUTINE

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 • Caractères organoleptiques (couleur, aspect), <ul style="list-style-type: none"> • Identification par chromatographie, • Essais physico-chimiques (perte à la dessiccation, densité, recherche de métaux lourds, pesticides), • Dosage du traceur, • Contamination microbienne. | <ul style="list-style-type: none"> 2 Uniformité de masse, temps de désagrégation. 3 Uniformité de masse, temps de désagrégation, activité de l'eau. 4 Suivi post-commercialisation. |
|--|--|

La réglementation des compléments alimentaires

En près de 30 ans d'existence sur le marché, la réglementation des compléments alimentaires a considérablement évolué pour devenir aujourd'hui le cadre réglementaire exigeant que l'on connaît.

Peut-on dire ce que l'on veut sur l'efficacité des produits ?

NON

Messages, images, conseils en magasin, publicité... Quelle que soit la manière dont elles se manifestent, les indications sur l'efficacité des compléments alimentaires sont encadrées. On les appelle «allégations».

Des allégations listées par la réglementation

Leurs formulations exactes et leurs conditions d'emploi sont définies par le Règlement (UE) 1924/2006 sur les allégations et ses règlements d'application. Les allégations qui peuvent être portées par un complément alimentaire sont toutes listées dans la réglementation.

Elles sont de deux types :

- Les allégations nutritionnelles du type «Source de» ou «Riche en»,
- Les allégations de santé qui impliquent qu'un ingrédient a des **bienfaits sur la santé**.

Par exemple «Le magnésium contribue à réduire la fatigue».



Une procédure scientifique pour l'octroi de nouvelles allégations

Un industriel qui veut obtenir une nouvelle allégation doit effectuer une demande auprès de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). Après avis de l'EFSA, la Commission européenne adopte un règlement qui valide ou non l'allégation.

Le modèle d'évaluation des allégations de santé portant sur les plantes n'a pas encore été établi par la Commission européenne. Ces dernières sont dites «en attente».

Les grands principes

Pas d'allégations thérapeutiques
Pas d'allégations trompeuses

Les compléments alimentaires sont-ils examinés par les autorités avant leur mise sur le marché ?

OUI

Une déclaration préalable obligatoire

Pour être commercialisé en France, un complément alimentaire doit préalablement avoir été déclaré auprès de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Cette déclaration, obligatoire depuis mars 2006, s'effectue en ligne depuis 2016.

Un contrôle a priori des autorités

Dans le cadre de cette procédure, le metteur sur le marché fournit notamment aux autorités la composition de son produit, les restrictions et précautions d'emploi, et une copie de son étiquetage. La DGCCRF a alors un maximum de 2 mois pour examiner la sécurité et la conformité du produit. À l'issue de cette période, elle devra l'accepter, transmettre des commentaires à l'industriel ou refuser le produit.

La conformité des produits sur le marché est-elle contrôlée ?

OUI

Des contrôles dans les entreprises

Les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) contrôlent la conformité des compléments alimentaires commercialisés en France. Elles effectuent des contrôles réguliers dans les entreprises qui détiennent, transforment, transportent et distribuent des compléments alimentaires.

Sur tous les aspects des produits

Lors de ces contrôles, les agents vérifient entre autres la conformité des étiquetages, les allégations, et la composition des produits notamment en effectuant des analyses. Ils transmettent ensuite leurs observations à l'entreprise. S'ils remarquent une infraction, les DDPP peuvent envisager l'adoption de certaines mesures dont des sanctions administratives ou pénales.



Peut-on mettre tout et n'importe quoi dans un complément alimentaire ?

NON

Pour pouvoir être utilisé dans un complément alimentaire, un ingrédient actif doit être formellement autorisé. Plusieurs textes, réglementaires ou non, listent **les ingrédients autorisés** ainsi que **les conditions d'emploi, les doses autorisées et les précautions d'emploi** à étiqueter qui y sont associées.

Voici les principaux :

- L'arrêté plantes du 24 juin 2014,
- L'arrêté substances du 26 septembre 2016,
- Le règlement (CE) 1170/2009 sur les vitamines et minéraux,
- L'arrêté du 9 mai 2006 sur les doses de vitamines et minéraux,
- Les listes de plantes, substances, algues, lichens, champignons et huiles essentielles déclarables en article 15 établies par la DGCCRF.

À ces listes s'ajoutent l'utilisation de la reconnaissance mutuelle.

Peut-on surveiller la sécurité des produits sur le marché ?



Un dispositif de Nutrivigilance

Le dispositif de Nutrivigilance, instauré en 2010, est un système de veille sanitaire qui permet d'identifier les effets indésirables liés à la consommation de certaines denrées alimentaires dont les compléments alimentaires. Dans le cadre de ce processus, les professionnels de santé, les distributeurs et les fabricants sont tenus de déclarer les cas d'effets indésirables qui sont portés à leur connaissance suite à la consommation d'un complément alimentaire.

Sous l'autorité de l'Anses

Ces déclarations sont analysées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Les conclusions de ces analyses sont transmises aux ministères concernés pour la mise en place de mesures de gestion. Si de nombreux cas ou des cas

graves apparaissent suite à la consommation d'un même ingrédient ou produit, l'Anses peut décider de rendre un avis avec une évaluation plus complète et approfondie des risques. La DGCCRF décide ensuite des éventuelles mesures à adopter.

Des effets indésirables limités

Chaque année, l'Anses publie le bilan de la nutrivigilance. Il en ressort qu'un effet indésirable apparaît pour 2 millions de boîtes vendues. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit principalement d'effets indésirables faibles d'ordre digestif ou cutané.

RappelConso, un outil de surveillance accessible au consommateur

Le site rappel.conso.gouv.fr lancé en 2021 permet aux consommateurs de consulter la liste des produits rappelés par les opérateurs car susceptibles de poser un problème de sécurité. La déclaration d'un rappel sur RappelConso est obligatoire.

Plus de 20 ans de réglementation pour une sécurité optimale

Fin des 80's

Apparition des 1^{er} compléments alimentaires en France.

1996

Décret 96-307 du 10/04/96
1^{ère} définition officielle.

2002

Directive 2002/46/CE
Relative aux compléments alimentaires.

2006

Décret 2006/352 du 20/03/06
3 modes de déclaration des produits avant la mise sur le marché français.

Arrêté du 9 mai 2006
Doses maximales françaises en vitamines et minéraux.

Règlement (CE) 1924/2006
Relatif aux allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires.

Règlement (CE) 1925/2006
1^{ères} mesures de restriction ou d'interdiction européenne pour plantes et substances.

2010

Mise en place de la procédure de Nutrivigilance en France.

2012

Règlement (UE) 432/2012
Établissant une liste des allégations autorisées pour les vitamines, minéraux et substances.

2014

Arrêté Plantes signé en juin
Établissant une liste de 540 plantes autorisées dans les compléments alimentaires.

En fonction des plantes :

- Des doses maximales,
- Des précautions d'emploi,
- Des substances à surveiller.

Liste BelFrit
Établissant une liste, sans valeur juridique, de plus de 1 000 plantes.

2016

Mise en place de la télé-déclaration et élargissement de la liste des ingrédients déclarables.

L'étiquetage des compléments alimentaires : une mine d'informations pour le consommateur

Dénomination commerciale

Dénomination légale de vente (peut être complétée de «à base de plantes»)

Liste des ingrédients

Allergènes mis en gras

Représentation graphique

(attention : mise en avant soit de tous les ingrédients soit uniquement des ingrédients avec une allégation)



Allégation nutritionnelle

Allégations de santé

Logo AB : facultatif

synadiet
Syndicat National des Compléments Alimentaires

SynaForm
Complément Alimentaire

60 comprimés **30 g**

AB **AB**

Complément alimentaire.
Ingrédients : Maltodextrine* - Extrait sec de Guarana* titré en caféine (*Paullinia cupania - semence*) (support : maltodextrine*) - Jus concentré déshydraté d'acérola* titré en vitamine C (*Malpighia punicifolia - fruit*) (support : maltodextrine*) - Sucre de Canne* - Arôme naturel de fruits rouges* - Acidifiant : acide citrique, Emulsifiant : lécithine de soja*.
*Ingrédient issu de l'Agriculture Biologique

Information nutritionnelle	Pour 2 comprimés
Acérola	85 mg****
dont Vitamine C	20 mg soit 25% des VNR**
Guarana	225 mg***
dont Caféine	40 mg

Information nutritionnelle : Pour 2 comprimés

****Valeurs Nutritionnelles de Référence**
***Equivalent en plantes sèches
****Equivalent en fruits frais

Conseils d'utilisation : 2 comprimés par jour, à prendre le matin au cours du repas avec un grand verre.

Précautions d'emploi : Contient de la caféine (40mg/jour), déconseillé aux femmes enceintes et aux enfants. Il est recommandé de respecter les doses conseillées, de veiller à avoir une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain. Tenir hors de portée des jeunes enfants. A conserver dans un endroit sec et frais.

A consommer de préférence avant fin / n° de lot :
Voire sur le couvercle

SYNADIET
101 rue saint-lazare
75009 PARIS

Tableau de composition

Conseils d'utilisation et portion journalière

Poids net
(Taille de la mention de 2 à 6 mm en fonction du poids net)

Responsable de la mise sur le marché

Présence de caféine : obligation d'étiqueter mention + teneur dans même champs visuel que dénomination légale

En cas de produit bio (+95% ingrédients d'origine agricole bio) :

Logo bio UE : obligatoire avec indication code de l'organisme certificateur + origine des matières premières Certification obligatoire

Date de durabilité minimale ou date limite de consommation + n° de lot

Précautions d'emploi spécifiques du produit
(analyses de risque à faire)

● Mentions obligatoires

● Mentions facultatives

● Mentions qui doivent être dans le même champs visuel

Les propositions de Synadiet pour le développement de la santé naturelle

Développer la prévention santé

Alors que la France a un système de soins à la pointe, il est urgent de bâtir un véritable système de santé reposant tant sur le soin que sur la prévention. Pour ce faire, il convient de responsabiliser les citoyens dans l'entretien de leur santé tout au long de leur vie. Le complément alimentaire participe à cette dynamique mais il s'inscrit dans une démarche préventive plus générale. Synadiet plaide donc pour une politique de prévention de santé holistique.



Structurer la filière française des plantes à valeur santé

La filière française des plantes à valeur santé est l'une des rares filières agricoles françaises qui se développe. Cependant, elle ne représente que 2 pour mille de la ferme France. Alors que la demande des consommateurs pour des plantes françaises est grandissante, Synadiet encourage une meilleure structuration et promotion de cette filière traditionnelle.

Former les professionnels de santé

Les professionnels de santé, et surtout les médecins, sont pointus dans le domaine du médicament mais doivent encore renforcer leurs connaissances de l'usage des produits de santé naturels tels que les compléments alimentaires. Afin d'encadrer toujours mieux l'usage des produits et dans un objectif de rationalisation de la consommation de médicaments, Synadiet demande une meilleure formation des professionnels de santé aux compléments alimentaires.



Adopter un cadre réglementaire spécifique aux produits à base de plantes

64% des compléments alimentaires comprennent au moins une plante.* Les plantes sont des matières naturelles. À la différence des substances et nutriments synthétiques, elles comprennent une multitude de composants. On parle du totum de la plante. Par ailleurs, leur qualité et leur efficacité sont soumises à la variabilité des terroirs

et de la météo. Cependant, elles sont assujetties à la même réglementation et évaluées selon les mêmes critères que les nutriments. Afin que leur spécificités soient enfin prises en compte, Synadiet défend l'adoption d'un cadre réglementaire européen spécifique aux produits à base de plantes.



DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES COMPRENNENT AU MOINS UNE PLANTE*

*Source : Étude Expansion Consulteam pour Synadiet, «Business sector study Europe Plant food supplements», 2016



Harmoniser la réglementation européenne

Les listes des ingrédients actifs autorisés dans les compléments alimentaires et leurs conditions d'emploi (doses, restrictions) varient d'un État européen à l'autre. De plus, en fonction des pays, certains actifs peuvent être soumis à monopole pharmaceutique. Afin de permettre la libre circulation de produits de qualité en toute sécurité, et de favoriser l'émergence de champions européens du complément alimentaire capables de concurrencer les entreprises asiatiques ou américaines, il convient de créer un véritable marché européen en harmonisant ces listes d'actifs.

Faciliter l'information du consommateur et libérer l'innovation

La réglementation actuelle des allégations de santé a de nombreuses limites : elle a entraîné la chute des investissements en R&D dans le secteur alimentaire et complément alimentaire, elle limite l'information du consommateur en standardisant voire en empêchant la communication réalisée sur les produits. Elle n'est pas adaptée aux plantes car elle ne prend pas en compte la tradition. Synadiet plaide donc pour une refonte de ce cadre réglementaire avec l'introduction d'un modèle d'allégations graduées qui adapte la force du discours santé aux preuves d'efficacité détenues.





Retrouvez
toute notre actualité sur
www.synadiet.org



synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

101 rue Saint-Lazare - 75009 Paris - France
Tél.: +33 1 44 73 01 84 - nouscontacter@synadiet.org - www.synadiet.org



@Synadiet



SYNADIET